

## PREMIER JOUR DE GRÈVE DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE

## Le mot d'ordre suivi

La grève de deux jours entamée hier par le Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Cnapest) a été largement suivie dans les différentes wilayas. «Nous sommes très satisfaits des résultats. Toutes les wilayas ont suivi le mot d'ordre. Le message est passé», nous a déclaré hier M. Lamdani, coordinateur du Cnapest, chargé de l'information.

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - Même si le taux national de participation à ce débrayage, n'a pas été encore établi, le Cnapest ne doute pas de l'engagement des enseignants et de leur mobilisation totale pour faire valoir leurs droits. «Nous avons des wilayas où le taux a atteint 100%», affirme M. Lamdani, en donnant l'exemple de Tipasa. A Annaba, l'appel à la grève a été suivi à 90%, à 60% à Ghardaïa et à 70% à Alger, d'après le coordinateur du Cnapest. Quoi que le cas d'Alger soit bien particulier du

Dans un communiqué adressé au syndicat, le lycée Tessala El Mardja, situé aux frontières de la wilaya de Blida, a décidé d'entamer une grève illimitée. Profitant du mouvement déjà mis en place, ce lycée croit mettre sur la table des discussions tous les problèmes internes vécus par les enseignants. Par ailleurs, l'évaluation de la grève en Kabylie ne sera pas possible pour ce qui est de la première journée.

Cette région du pays célèbre, en effet, la fête de Yennayer et la journée d'hiver est décrétée chômée. La grève du Cnapest, rappelons-le, inaugure une série de journées de protestation dans tous les secteurs de la Fonction publique. La nouvelle grille des salaires reste le point commun de tous. Affichant ses revendications, le Cnapest fait savoir

qu'il est présenté dans son avant-projet est «une sanction pour les enseignants et non pas une promotion». «Nous refusons que les enseignants du technique paient la facture des réformes», s'insurge-t-on du côté des enseignants techniques dont l'avenir est de plus en plus incertain. Les enseignants exigent également la révision du point indiciaire qui sera indexé sur un pouvoir d'achat réel. Le syndicat autonome regrette que le projet du statut particulier fait l'impasse sur les principales préoccupations des enseignants qui, en plus de vouloir retrouver une stabilité financière grâce à des salaires dignes des efforts fournis par cette corporation, aspirent à une meilleure classification des critères de calculs des primes de qualification et de rendement.

R. M.

## BOUIRA

## Paralysie totale au niveau des lycées

L'appel à la grève de deux jours lancé par le Cnapest a été très bien entendu par les enseignants du secondaire au niveau de la wilaya de Bouira.

En effet, d'après les chiffres avancés par le coordinateur du Cnapest au niveau de la wilaya, M. Zoubir Messaoudi, le taux de grève est de 91,57%. Un chiffre très bien conforté par la réalité sur le terrain puisque durant notre tournée au niveau des lycées de la daïra de M'chedallah et de Bechloul, tous les lycées étaient paralysés par la grève. Une grève suivie à 100% au niveau de pas moins de 13 lycées sur les 34 que compte la wilaya.

Au niveau des autres lycées, le taux oscillait entre 60% et 99%. En outre et toujours selon le coordinateur, il y a lieu de signaler l'adhésion, pour la première fois, des lycées de Bouderbala, de Lakhdar et de Sour-El-Ghozlane, quatre lycées qui se sont toujours montrés réticents aux actions menées par le Cnapest mais ont répondu cette fois à l'appel.

«Un appel réussi malgré les intimidations et les pressions exercées par quelques proviseurs sur les enseignants contractuels notamment à Bordj-Okhris, Amar, Bouderbala et Dirah», dira encore M. Messaoudi qui nous a remis une déclaration du bureau de wilaya où il est question de plusieurs revendications. Des revendications

qui tournent essentiellement autour du retrait pur et simple de l'avant-projet que le ministère veut faire passer et considéré par les professeurs du secondaire comme étant un code pénal bis en «exposant l'enseignant à toutes sortes de harcèlements et autres pressions administratives, et en instituant la médiocrité dans l'exercice de l'acte pédagogique». Notons enfin que du côté de l'enseignement moyen et même du primaire, plusieurs établissements ont également observé la grève durant cette journée d'hier, surtout au niveau des CEM avec une trentaine sur les 90 qui existent au niveau de la wilaya, des daïras de M'chedallah, Bouira, Bechloul, Haizer et Ain-Bessem.

Y. Y.

## BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ

## Débrayage suivi à 88%

Contrairement à son habitude, la direction de l'éducation s'était fermement opposée, on ne sait pour quelle raison, à fournir les statistiques du débrayage des enseignants du secondaire auquel avait appelé le Cnapest, le syndicat nouvellement agréé.

En ce sens, la direction de l'éducation à travers la personne de l'inspecteur académique, avait clairement déclaré aux quelques représentants de la presse, présents sur les lieux,

après avoir hésité à maintes reprises sur le fait de les orienter vers ses subalternes, qu'il n'était pas prêt à communiquer les chiffres de la grève à la presse, en affirmant que seule la wilaya

est en droit d'obtenir une telle information par le biais de la cellule de communication.

Malheureusement cette dernière prolonge le suspens en affirmant que le «secret d'état» a été exclusivement communiqué au cabinet. En l'absence du simple droit à l'information, une fois encore, on se contentera de retenir les chiffres annoncés par le bureau de wilaya du Cnapest,

selon lequel la grève a été suivie à environ 88%. Il faut souligner que le débrayage avait affiché 100% dans plusieurs lycées du chef-lieu comme au niveau du lycée 1<sup>er</sup>-Novembre, l'établissement Abdelmajid-Bourzeg et le technicum. Dans d'autres lycées, notamment ceux de la périphérie, la grève n'a été que partiellement suivie.

Saâdène Ammara

## SÉMINAIRE RÉGIONAL À SÉTIF

## L'approche par les compétences en débat

Dans le cadre du programme d'appui à la réforme du système éducatif en Algérie (PARE II) initié par l'Unesco, la wilaya de Sétif abritera du 12 au 24 janvier courant, le premier séminaire régional de formation intégrée qui sera encadré par des pédagogues et experts internationaux du Bureau international de l'éducation et de la formation.

Ce programme intervient suite à l'accord signé entre le ministre de l'Éducation nationale d'un côté et le directeur général de l'Unesco d'un autre côté en vue d'accompagner les réformes du système éducatif entamées par notre pays depuis l'année scolaire 2003/2004.

En effet, la première démarche du ministère de l'Éducation nationale consistait à revoir les programmes scolaires. Un projet ambitieux qui

fut possible grâce à l'aide de l'Unesco avec son programme de l'époque le PARE I.

Entamant le PARE II, le ministère a décidé de lancer une vaste opération de formation de douze nouveaux répartis sur le territoire national (dix personnes par wilaya, soit 480 personnes au niveau national) formés d'inspecteurs du moyen et du primaire, de professeurs formateurs, de deux PES, de deux professeurs responsables de

matière du moyen, d'un directeur d'école primaire, d'un directeur de CEM et enfin d'un proviseur de lycée.

L'objectif de cette opération est de constituer un noyau national de formateurs dans le domaine de l'approche par les compétences. La wilaya de Sétif assurera, à cet effet, la formation des nouveaux des wilayas de Sétif, Béjaïa, Bordj-Bou-Arréridj et M'sila. Ces nouveaux sont appelés à se démultiplier pour étaler la formation qui touchera le maximum d'enseignants dans les wilayas précitées durant les années scolaires 2007/2008 et 2008/2009. Selon les responsables de ce programme, le PARE II, l'expérimentation des situations d'intégration (évaluation)

produites par les participants se fera au niveau des établissements de la wilaya (écoles primaires, CEM et lycées).

Le premier volet de cette formation consistera à consolider le contenu des réformes pédagogiques de la réforme. Le second volet, quant à lui, visera à l'amélioration de la gestion pédagogique ainsi que les techniques d'animation des opérations de formation.

Notons que dans un souci d'efficacité de cette opération, il a été décidé que l'opération de démultiplication (formation des enseignants) sera entamée dans la semaine qui suivra la fin de formation du noyau de wilaya.

I. S.

## FISCALITÉ LOCALE

## Le projet de loi présenté fin janvier

La révision de l'IRG génère une perte fiscale et budgétaire de 10,6 milliards de dinars. Le taux de l'imposition sur les dividendes est ramené à 10%. La baisse de la TVA et d'autres impôts nécessite une étude d'impact globale. Le projet de loi sur la fiscalité locale devrait être présenté en conseil de gouvernement à la fin janvier 2008.

Chérif Bennaïche - Alger (Le Soir) - À l'initiative de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), une rencontre d'information sur les principales dispositions de la loi de finances 2008 a été organisée hier à l'hôtel El Aurassi. Déjà entrée en vigueur, cette loi propose notamment des abattements spécifiques en matière d'imposition sur le revenu global (IRG).

Cet impôt est calculé selon un nouveau barème : un taux 0% pour les revenus n'excédant pas 120 000 DA, un taux de 20% pour les revenus compris entre 120 001 et 360 000 DA, un taux de 30% pour les revenus compris entre 360 001 et 1 440 000 DA, et un taux de 35% pour les revenus supérieurs à 1 440 000 DA. Même si elle consacre l'équité entre les contribuables, cette révision génère pourtant une moins-value (perte fiscale et budgétaire) de l'ordre de 10,6 milliards de dinars selon le directeur général des Impôts, Abderrahmane Raouya.

Ce dernier a indiqué par ailleurs que la loi de finances 2008 supprime l'obligation pour les importateurs de se constituer en société au capital de 20 millions de dinars ainsi que le précompte de 4%. Selon le directeur des impôts, une telle mesure vise notamment la simplification des opérations couplée à un contrôle accru. A ce propos, Abderrahmane Raouya a indiqué que cette obligation répondait, lors de son institution, à un contexte précis mais la situation a cependant évolué depuis.

Dans cet ordre d'idées, il a laissé entendre que le nombre des importateurs pourrait augmenter. D'autre part, la loi de finances 2008 met en œuvre un régime fiscal simplifié au profit des petites et moyennes entreprises et ramène le taux de l'imposition sur les dividendes à 10%. Pour Abderrahmane Raouya, la loi de finances 2008 vise à réduire la pression fiscale.

Toutefois, la baisse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et celle des autres impôts, proposées par les opérateurs économiques privés, nécessitent, selon lui, une étude d'impact globale et une bonne préparation. Pour le représentant des impôts, la structure de la TVA est basée sur deux taux : 7% et 17%, outre les exonérations sur les médicaments, le lait et autres produits stratégiques. Et de s'interroger : quel impact aurait cette baisse de la TVA sur les prix des produits soumis à la loi de l'offre et de la demande et aux fluctuations «boursières»? D'autre part, Abderrahmane Raouya a indiqué que le projet de loi de fiscalité locale est déjà finalisé au niveau des services du ministère des Finances. Ce projet devrait être présenté en Conseil de gouvernement à la fin janvier 2008, à l'issue certainement d'un conseil interministériel. Il vise à améliorer la situation financière, au cas par cas, des communes et collectivités locales déficitaires.

C. B.

FISCALITÉ ORDINAIRE  
Des recettes de 727 milliards de dinars fin 2007

A la fin 2007, les recettes fiscales ordinaires sont estimées à 727 milliards de dinars. En novembre 2007, ces recettes étaient évaluées à 706 milliards de dinars. Ce qui confirme l'amélioration à la hausse de la fiscalité ordinaire relevée par le directeur général des impôts, Abderrahmane Raouya. Quant à la fiscalité pétrolière, elle atteignait 973 milliards de dinars hors fonds de régulation des recettes.

C. B.